



GRILLE DE COTISATION

ANNÉE 2025

La tarification du SIM'UP est structurée autour de l'organisation de son offre socle, issue de la réforme du 2 août 2021. Cette offre se décompose en trois volets :

- Préventions des risques professionnels.
- Suivi de l'état de santé des salariés.
- Prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi

COTISATIONS per capita (Offre socle)

Salarié soumis à une classification SIS	105 €
Salarié soumis à une classification SIA	125 €
Salarié soumis à une classification SIR	150 €
Salarié éloigné.....	150 €

COMPLEMENTS DES COTISATIONS

Droits adhésion (pour la 1ère année, hors salarié éloigné) : 50 % de la cotisation

Visite d'embauche d'un nouveau salarié tarification selon classification (SIS, SIA, SIR)

Agence temporaire : visite pour salarié intérimaire..... 120 €

Absence non excusée..... 80 €

Offre spécifique

L'offre spécifique de services est dédiée aux travailleurs indépendants, prévue à l'article L.4621-3 du Code du travail

Travailleur indépendant..... 150 €

Les cotisations sont proposées annuellement par le Conseil d'Administration et ratifiées par l'Assemblée Générale.